

"Ce n'est pas la région qui va décider de l'orientation d'un élève !" (Jean-Michel Blanquer)

6-7 minutes

"Ce n'est pas la région qui va décider de l'orientation d'un élève. Le conseil de classe reste le conseil de classe !", déclare le 28 mai 2019 Jean-Michel Blanquer lors de la signature du [Cadre national de référence](#) sur la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti ([lire sur AEF info](#)). Concernant l'avenir des personnels de l'Onisep, inquiets des conséquences de la réforme de l'orientation, le ministre attend les préconisations du rapport Charvet (1), fin juin, pour préciser le dispositif.



Signature du cadre national de référence qui détaille comment se répartissent les rôles du gouvernement et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti.

Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, la ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, et le président délégué de Régions de France, François Bonneau, signent le 28 mai le "Cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti".

Prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ce cadre national de référence confie à l'État la définition de la politique d'orientation, la décision d'orientation

des élèves et leur accompagnement. Les Régions devront élaborer la documentation de portée régionale, organiser des actions d'information sur les formations et les métiers et diffuser l'information nationale et régionale ([lire sur AEF info](#)).

"Le cadre de référence que nous signons aujourd'hui précise les compétences respectives de l'État et des Régions dans l'exercice de leurs missions en matière d'orientation et d'information et les principes communs guidant leur action dans ce domaine, afin de permettre une meilleure cohérence de leurs interventions", explique François Bonneau de Régions de France.

Il sera ensuite décliné en conventions régionales au niveau des régions académiques afin de préciser le rôle de chacun, de définir les modalités de coordination des actions et d'articuler les priorités nationales avec celles de la Région.

le MEN souhaite "une logique de coopération des acteurs"

Le ministre de l'Éducation nationale insiste sur le fait que l'Éducation nationale "garde les compétences en matière d'affectation et d'accompagnement des élèves".

"Ce n'est pas la région qui va décider de l'orientation d'un élève. Le conseil de classe reste le conseil de classe !", prévient le ministre qui souhaite la mise en place de "cercles concentriques de l'orientation". "Il faut se placer dans une logique de coopération des acteurs", explique-t-il.

Jean-Michel Blanquer précise que les régions pourront intervenir dans les établissements scolaires dans les heures d'enseignement prévues pour l'orientation : 12 heures en 4e, 36 heures en 3e, 54 heures en seconde, puis 54 heures en 1re et 54 heures en terminale, pour la voie générale et technologique. Au lycée professionnel, une centaine d'heures par an est prévue.

"La région disposera de cet espace pour accomplir sa mission", précise le ministre, qui explique que "ces heures s'ajoutent aux heures de cours" et peuvent prendre la forme de semaines ou journées de l'orientation par exemple.

"Pour choisir une voie, les jeunes ont besoin de voir incarner un métier et les régions, qui ont des liens avec le monde économique, permettront au jeune de se projeter", commente Frédérique Vidal. "On sait que les stages de 3e sont déterminants pour certains élèves dans leur choix d'orientation. Ce sont ces situations qu'il faut développer", ajoute François Bonneau.

quel avenir pour les personnels de l'Onisep ?

À l'occasion de la signature du cadre national au siège de Régions de France, les ministres ont été interpellés par des représentants

de l'Onisep, rassemblés devant l'immeuble, pour exprimer une nouvelle fois leurs inquiétudes sur leur évolution ([lire sur AEF info](#)).

"Le transfert des 150 postes de Dronisep, soit 60 % de leurs effectifs, se déroule selon le pire des scénarios : les Régions recevront l'équivalent financier de 150 emplois, sans obligation pour elles de reprendre les personnels des délégations régionales !", explique à AEF info Florence Villiers (FSU), qui dénonce "un véritable plan social".

La FSU réclame un "plan d'accompagnement personnalisé" pour les agents de Dronisep, l'instauration d'un "véritable dialogue social" et une "réflexion structurée sur l'Onisep".

Le ministre a répondu qu'il attendait la remise du rapport Charvet sur l'orientation ([lire sur AEF info](#)), prévue à "la fin du mois", pour "préciser" le nombre et les conditions de transferts des postes des Dronisep vers les régions.

"Les personnels de l'orientation reçoivent aujourd'hui comme message que ce sujet est essentiel", affirme le ministre, qui souligne que la réforme est "un signe de vitalité et non de fragilisation" de ces acteurs. "Ils sont les locomotives de l'orientation", ajoute le ministre qui "comprend" néanmoins leurs questionnements : "ces personnels sont actuellement dans l'entre-deux". Il assure que "tout le monde sera respecté dans sa professionnalité et son statut".